

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

LA SEULLES

Département du CALVADOS (14) / Commune de COURSEULLES-SUR-MER (14470)

Texte juridique de référence : Décret 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
<p>Pont sur la Seulles à l'extrémité sud du bassin à flot et barrage-écluse de l'île de Plaisance</p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Ouvrages non spécifiquement mentionnés sur Scan Littoral et carte marine. Proposition d'une délimitation à partir de l'Ortho Littoral V2 qui reste à confirmer. Absence d'information fournie par un service compétent. Recherche complémentaire sur internet mais ne permettant pas de confirmer avec certitude la position de la limite.</p> <p>Positionnement douteux</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Aucun

Recherche(s) complémentaire(s) :

Source : [site internet](#)

